

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 10 octobre 2024

**L'avis sur le Plan Partenarial de Gestion
de la Demande et d'Information des
demandeurs du logement social
(PPGDID) de la CAPA.**

Délibération n° 019/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 octobre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CASASOPRANA Olivier, CHAPOT Thomas, SCHALK Thierry Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

DANESI Etienne,
MARCAGGI Séraphine
BIANCAMARIA Michel
LUCIANI Paul

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, M. Thomas CHAPOT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs du logement social (PPGDID) est un document cadre établi pour 6 ans, définissant les modalités d'accueil et d'information des demandeurs de logement social sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

Il vise à assurer un traitement équitable et transparent de la demande locative sociale par une meilleure lisibilité dans les parcours d'accès au logement. Ce plan intervient dans le cadre de la réforme de la demande et des attributions engagée par l'État au travers des lois successives : ALUR, ELAN, LEC et 3DS.

La CAPA a élaboré ce document dans une démarche partenariale réunissant les élus des 10 communes membres, le CIAS du Pays Ajaccien, les bailleurs sociaux, les organismes du logement et les services de l'État.

Ainsi, un diagnostic du parc social, un état des lieux du fonctionnement des acteurs du logement social puis des ateliers de travail ont été réalisés afin de proposer des modalités d'actions adaptées aux besoins du territoire.

La présente délibération détaille le projet de PPGDID de la CAPA qui comprend plusieurs volets :

- Les modalités d'accueil et d'information du demandeur et d'enregistrement de la demande de logement social,
- La structuration du Service d'Information et d'accueil du demandeur (SIAD),
- Le processus de la demande à l'attribution d'un logement,
- Les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande,
- Le système de cotation de la demande sociale,
- Les modalités de traitement des demandeurs en difficulté,
- Les principes du système de cotation de la demande.

La Conférence Intercommunale du Logement a émis un avis favorable au projet de PPGDID lors de sa séance plénière du 22 mars 2024. Celui-ci est ensuite soumis à l'avis du Préfet de Corse-du-Sud et des communes de la CAPA qui disposent d'un délai de deux mois à réception du projet. A l'issue de cette période, sous réserve de modifications demandées par le représentant de l'État, le Conseil Communautaire de la CAPA sera amené à approuver le plan partenarial et à le mettre en œuvre.

Conformément à l'article L.441-2-8 du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal de la commune de VILLANOVA est invité à émettre un avis sur le projet de Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs du logement social (PPGDID) de la CAPA,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.441-2-8,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAPA du 21 mai 2015 lançant la démarche d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs du logement social,
- Vu l'avis favorable rendu par la Conférence Intercommunale du Logement de la CAPA en date du 22 mars 2024,
- Vu le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur arrêté en Conseil Communautaire de la CAPA le 20 juin 2024,
- Vu le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du demandeur reçu en Mairie le 20/09/2024,

Vu le rapport présenté, Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'Adopter à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

La présente délibération fera l'objet d'une publication en Mairie, et sur le site internet de la Mairie
Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire

VINCILEONI Antoine

